



TRADE UNION ADVISORY COMMITTEE
TO THE ORGANISATION FOR ECONOMIC
COOPERATION AND DEVELOPMENT
COMMISSION SYNDICALE CONSULTATIVE
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DE COOPÉRATION
ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

RÉUNION DES MINISTRES DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE L'OCDE
Faire face à la crise de l'emploi :
La réponse des politiques du marché du travail et des politiques sociales

Paris, 28-29 septembre 2009

ÉVALUATION PAR LE TUAC

Synthèse de la réunion

1. Les ministres de l'Emploi et du Travail des pays de l'OCDE se sont à réunis à Paris les 28 et 29 septembre 2009 avec leurs homologues du Brésil, du Chili, d'Estonie, d'Israël, de la Fédération russe et de Slovénie afin d'examiner les moyens d'affronter la crise de l'emploi et d'élaborer et mettre en œuvre des réponses des politiques du marché du travail et des politiques sociales. La réunion était co-présidée par Mme Janice Charette, Sous-ministre des ressources humaines et du développement des compétences du Canada, et M. Maurizio Sacconi, Ministre du travail, de la santé et des politiques sociales de l'Italie. Le Vice-Président était M. Sven-Otto Littorin, Ministre de l'emploi de la Suède.
2. La réunion ministérielle était axée sur trois sujets apparentés : 1) La crise de l'emploi : la réponse des politiques du marché du travail et des politiques sociales ; 2) Poursuivre la stratégie d'activation pendant la crise ; et 3) Aider les jeunes à s'insérer durablement sur le marché du travail. Les Ministres ont aussi examiné, au cours d'un déjeuner de travail, les aspects d'une reprise « verte » qui concernent l'emploi ainsi que le potentiel d'emplois lié à la transition vers une économie à faible émission de carbone.
3. La réunion a été précédée d'un Forum qui s'est tenu dans la matinée du 28 septembre, avec pour thème « Comment les politiques de l'emploi et les politiques sociales peuvent-elles aider au mieux les travailleurs face à la crise ? » et de consultations avec les représentants du Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE (BIAC) et de la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC). Des délégués du Comité et de la Commission ont également participé au Forum.
4. L'orateur principal du Forum, le [Professeur David Blanchflower](#) a mis en garde contre un excès d'optimisme fondé sur les espoirs de voir les premiers signes de la reprise se transformer en une reprise soutenue. Il a également averti les participants que la crise, qui représentait également un échec de la macroéconomie, était loin d'être terminée. Il a fait remarquer que les crises bancaires étaient habituellement associées à des baisses rapides et importantes de la production et de l'emploi. Il a insisté en outre sur les coûts humains et

sociaux élevés d'un accroissement du chômage, en particulier parmi les jeunes. En ce qui concerne les solutions conçues par les pouvoirs publics, il a recommandé aux gouvernements de maintenir ou d'accroître la demande globale et d'aider tout particulièrement les jeunes en mettant l'accent notamment sur le renforcement des programmes actifs du marché du travail, le développement de l'éducation, l'attribution de subventions salariales et d'aides à l'embauche et la mise en place d'incitations à recruter les jeunes dans les organisations du secteur public comme par exemple dans l'éducation et la santé. Mais il a également recommandé d'abaisser le salaire minimum pour les jeunes ce qui a été contesté par les délégués du TUAC. Ron Blackwell (AFL-CIO), président du Groupe de travail du TUAC sur la politique économique, a participé à la table ronde du Forum.

Consultations

5. Au cours des consultations conjointes TUAC-BIAC avec les Ministres, les délégués du TUAC ont présenté la déclaration du TUAC aux Ministres. Ils ont insisté sur le fait que les causes de la crise étaient non seulement financières mais que les changements structurels dans la répartition du revenu et en particulier la diminution de la part des salaires et la forte augmentation des bénéfices des sociétés à l'origine d'inégalités importantes en matière de revenus, jouent également un rôle déterminant. Ils ont averti que si les causes premières de la crise n'étaient pas prises en compte, la pauvreté et les inégalités continueraient de s'accroître, jetant ainsi les germes de la prochaine crise. Ils ont aussi souligné le fait que les politiques d'activation avaient été introduites pendant une période d'accroissement de l'emploi. Dans un moment de crise économique avec un taux de chômage élevé et en augmentation et sans offre d'emplois, il était urgent que les gouvernements et l'OCDE abandonnent les politiques d'activation de l'offre. Pour aider les chômeurs à retrouver un emploi, il faut opter pour une autre méthode que celle des sanctions. Dans le cadre de cette méthode il faudrait remplacer la stratégie de « l'emploi d'abord » par celle de « la formation d'abord » comme il est indiqué dans les *Perspectives économiques de l'OCDE*.

6. En ce qui concerne le chômage des jeunes, les délégués ont mis en cause les recommandations du Secrétariat de l'OCDE à savoir que les gouvernements devraient utiliser la crise actuelle de l'emploi des jeunes « comme une occasion d'encourager les réformes structurelles » des marchés du travail et d'assouplir davantage la Réglementation relative à la protection de l'emploi (RPE). Le TUAC a fait valoir qu'au lieu de cela, les gouvernements devraient adapter les filets de sécurité sociale et les politiques actives du marché du travail afin d'assurer une couverture aux jeunes travailleurs en améliorant les conditions permettant de percevoir des indemnités de chômage, de bénéficier de l'aide sociale et d'avoir accès à la formation proposée par les programmes du marché du travail. Ils ont en outre incité les gouvernements à envisager de donner une « Garantie d'emploi » aux jeunes qui ont été au chômage pendant plus de six mois. Les délégués du TUAC ont également demandé à l'OCDE de créer un Groupe de travail sur la lutte contre le chômage des jeunes et d'inviter les Commissions/Comités consultatifs à y participer.

7. En ce qui concerne l'incapacité de la plupart des systèmes de protection contre le chômage des pays de l'OCDE à offrir une sécurité sociale convenable en période de chômage élevé et persistant, les délégués du TUAC ont incité les Ministres à développer la protection sociale, en particulier au moyen d'une garantie de ressources pour les chômeurs. Ils ont souligné aussi la nécessité de mettre en œuvre des politiques pour soutenir le potentiel de création d'emplois du secteur public et d'utiliser les plans de relance et les investissements d'infrastructure pour soutenir une « reprise verte » et faciliter la transition vers une économie à faible émission de carbone.

Les résultats de la réunion des ministres

8. Un certain nombre de points du communiqué des ministres ont été accueillis avec satisfaction par le TUAC. Les Ministres sont convenus qu'il était vital, compte tenu de la gravité de la récession, de restaurer la croissance mondiale pour enrayer la crise de l'emploi. Ils ont confirmé que des politiques d'emploi et des politiques sociales de grande ampleur et innovantes seraient essentielles pour faire face au chômage et faciliter le retour à une croissance économique saine. A cet égard, le communiqué final fait référence à un ensemble de principes communs et notamment :

- L'accès à des filets de sécurité qui protègent efficacement les chômeurs et leurs familles pour minimiser le risque de pauvreté ;
- Des mesures visant à soutenir la demande de travail afin de réduire les licenciements injustifiés ;
- L'adaptation des stratégies d'activation aux nécessités imposées par la crise ;
- L'affectation de ressources plus importantes à des programmes actifs du marché du travail efficaces en particulier pour les personnes très exposées au risque de connaître de longues périodes de chômage ;
- Des efforts pour développer les compétences et renforcer les systèmes de formation tout au long de la vie.

9. Les ministres sont convenus également qu'il fallait intervenir pour aider les jeunes à s'insérer durablement sur le marché du travail, en particulier des politiques d'éducation et de formation appropriées et notamment des mesures destinées à éviter des sorties précoces du système scolaire pour assurer une transition sans heurts de l'école à la vie active. Il est regrettable cependant qu'il n'y ait eu aucun accord – comme cela était suggéré dans un premier projet du communiqué – pour considérer la réduction du chômage élevé des jeunes comme une priorité. Le communiqué final est à cet égard beaucoup moins ambitieux en recommandant simplement des politiques pour « limiter l'augmentation du chômage des jeunes ».

10. Le TUAC a noté aussi avec satisfaction que les Ministres se sont engagés à mettre en place des mesures destinées à promouvoir le développement des qualifications et la formation des travailleurs afin de les préparer aux emplois de demain compte tenu en particulier des nouvelles perspectives d'emplois que laisse entrevoir l'évolution vers une économie fondée sur la connaissance et à faible émission de carbone et le développement des secteurs des soins et services de santé et à caractère social. La demande faite à l'OCDE d'étudier l'évolution des besoins de compétences et ses conséquences présente un intérêt. Le travail d'analyse à réaliser pour ce faire devrait être entamé et mené à bien en temps utile.

Les Ministres ont reconnu les avantages du dialogue social

11. Le TUAC se réjouit aussi de voir que les Ministres ont reconnu que dans un certain nombre de pays, un dialogue constructif entre les pouvoirs publics et les partenaires sociaux a joué un rôle déterminant dans l'avancée des réformes du marché du travail et afin de

permettre d'obtenir de bons résultats en matière d'emploi. Il est encourageant de constater qu'ils ont décidé de s'appuyer sur cette expérience et de promouvoir un dialogue social continu au niveau national.

12. L'engagement a été moins affirmatif en ce qui concerne les futurs travaux de l'OCDE et d'autres organisations internationales relativement aux questions d'emploi et de marché du travail. La section du communiqué sur « La coopération internationale pour une réponse globale à la crise » ne fait référence qu'au dialogue et à la coopération entre les gouvernements des pays membres de l'OCDE et ceux des pays émergents et en développement. Les mesures efficaces prises en vue d'affronter les problèmes d'emploi et les problèmes sociaux que la crise actuelle entraîne au niveau mondial doivent associer tant les organisations patronales que les syndicats. Les Ministres n'ont pas fait référence au Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT ou aux travaux possibles de l'OCDE en vue de le soutenir.

13. Il est également décevant de constater que les Ministres n'ont pas apporté un soutien sans réserve aux mesures destinées à soutenir la demande de travail et à éviter des licenciements. Au lieu de cela, le communiqué fait valoir :

- qu'il est important que ces mesures s'adressent dans la mesure du possible aux entreprises viables et aux travailleurs les plus démunis, et d'y mettre fin progressivement lorsque l'économie et la demande de main d'œuvre se redresseront ;
- Les mesures à prendre pour faire face à la crise vont alourdir considérablement la charge de la dette publique dans un grand nombre de nos pays et une fois la reprise de l'emploi bien engagée, il sera important de remettre les finances publiques sur une trajectoire durable.

Ajustement des politiques d'activation

14. Le communiqué est ambigu quant à la nécessité d'adapter les politiques d'activation à la crise. Alors qu'il le reconnaît dans les conclusions, rien n'apparaît dans la section qui traite de l'orientation à court et moyen terme des politiques du marché du travail « *Fournir des services de reclassement efficaces pour éviter les cicatrices que laissent de longues périodes de chômage* ». En se fondant sur une évaluation trop optimiste des résultats du marché du travail attribués aux méthodes d'activation, les Ministres sont convenus que « l'indemnisation du chômage doit être associée à de fortes incitations à la recherche d'emploi » et « qu'il n'y a pas lieu pour le moment [d]'assouplir [cette stratégie] ». Cette politique, parallèlement aux efforts déployés pour accroître l'offre de travail même pendant la crise, risque d'impliquer les chômeurs dans un jeu de chaises musicales : seuls les plus rapides à prendre le départ (les plus employables) trouveront une chaise de libre (un emploi).

La création et la fourniture de meilleurs emplois ne figure pas suffisamment au programme

15. Le communiqué déclare que les Ministres attendent avec le plus grand intérêt les travaux à venir de l'OCDE « sur la politique de l'emploi et la politique sociale, devant apporter de nouveaux éclairages sur les moyens de promouvoir une économie plus juste, plus inclusive et plus forte. » Ce travail d'analyse et qui plus est, des stratégies audacieuses pour lutter contre le chômage, l'inégalité et la pauvreté (des travailleurs pauvres) font cruellement défaut. Un message essentiel de la réévaluation de 2006 de la Stratégie pour l'emploi était

celui de la nécessité d'offrir des emplois de meilleure qualité. Mais malheureusement, bien que le communiqué appelle à plusieurs reprises l'OCDE à réexaminer la *Stratégie réévaluée de l'OCDE pour l'emploi* à la lumière de la gravité de la crise actuelle et des enseignements tirés des réponses apportées par les politiques publiques, il n'y a rien sur la qualité des emplois ou les appels lancés à l'OCDE pour qu'elle apporte son soutien à la transformation des emplois précaires en travail décent. A cet égard, il semble que les Ministres considèrent qu'il y aurait un arbitrage entre l'adaptabilité du marché du travail et la qualité des emplois.

16. Le TUAC se réjouit de la demande adressée par les Ministres à l'OCDE afin qu'elle se préoccupe dans ses travaux futurs des « problèmes majeurs touchant au bien-être des travailleurs, tels que le creusement des inégalités salariales et la segmentation de la main-d'œuvre entre des emplois qui offrent des conditions de travail et des perspectives de carrière différentes. » Le TUAC espère vraiment que ces travaux confirmeront les avantages convaincants du travail décent.